

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Mackenzie veut-il qu'on déclare qu'il est 17 heures?

M. Althouse: Oui, je veux qu'on déclare qu'il est 17 heures, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est un privilège que de présenter ce projet de loi à la Chambre. Avant de parler du projet de loi, monsieur le Président, je voudrais savoir si nous pourrions avoir le consentement unanime pour passer par toutes les étapes aujourd'hui, ce qui comprend le renvoi au Comité plénier plutôt qu'à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir, au nom du Parti libéral, d'accéder à la demande du député. Nous sommes d'avis également que c'est un projet de loi valable et nous sommes d'accord pour l'adopter dès aujourd'hui.

M. Taylor: Monsieur le Président, je donne mon accord moi aussi. On m'informe qu'il y a eu discussions et que le Nouveau Parti démocratique est d'accord pour faire franchir aujourd'hui au projet de loi toutes les étapes.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné. La parole est au secrétaire parlementaire, au député d'Edmonton-Sud-Ouest, pour le débat.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'aimerais en deux mots replacer le projet de loi dans son contexte et en tracer l'historique. Il y a deux ans, des centaines de milliers de Canadiens d'origine ukrainienne ont célébré le millénaire de la chrétienté en Ukraine.

Suivant la légende, appuyée par diverses chroniques et certains travaux historiques, l'apôtre André aurait prêché l'évangile du Christ sur les rives méridionales de l'Ukraine actuelle et aurait même remonté le Dniepr, atteint les collines de Kiev, la capitale actuelle, y aurait planté une croix et aurait prophétisé qu'un jour ces collines seraient couronnées de nombreuses églises d'où l'évangile du Christ serait diffusé en plusieurs pays.

Le millénaire de la chrétienté en Ukraine a pour point de départ l'année 988, au cours de laquelle le grand-prince Vladimir le Grand a embrassé le christianisme de rite byzantin, qu'il a adopté comme religion d'État et entrepris de propager dans son royaume.

Pour ce qui concerne le Canada, l'Église ukrainienne orthodoxe du Canada a été créée en 1918 à l'intention des immigrants venus s'établir au Canada pour fuir diverses oppressions ainsi que la collectivité des Canadiens d'ascendance ukrainienne qui désirent conserver leur foi ancestrale.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — PROJETS DE LOI

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député, la présidence se permet de rappeler à la Chambre qu'il a été décidé le mercredi 30 janvier 1990 de reporter *sine die* le tirage au sort qui aurait établi l'ordre de priorité pour la prise en considération d'autres initiatives parlementaires. Par conséquent, une fois que l'unique initiative inscrite sur la liste de priorité actuelle aura été prise en considération par la Chambre, l'heure réservée aux initiatives parlementaires sera suspendue sauf pour la discussion d'un projet de loi d'initiative parlementaire émanant soit de la Chambre, soit du Sénat.

L'heure réservée aux initiatives parlementaires restera suspendue jusqu'à ce que le tirage au sort soit tenu et que le Comité permanent des privilèges et des élections ait fait rapport sur le choix des initiatives qui doivent être mises aux voix.

Étant donné que la Chambre ne sera saisie d'aucune affaire les lundis entre 13 heures et 14 heures, elle voudrait peut-être décider de reporter l'ouverture de la séance à 14 heures pendant que l'heure réservée aux initiatives parlementaires reste suspendue. Les autres jours, la Chambre poursuivra la discussion des affaires dont elle sera saisie avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

L'ÉGLISE UKRAINIENNE GRECQUE ORTHODOXE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest) propose: Que le projet de loi S-13, Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Église ukrainienne grecque orthodoxe